

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux
Acteurs	Haab, Martin (svp/udc, ZH) NR/CN, Atici, Mustafa (sp/ps, BS), NR/CN
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux, 2021 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Détection d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux	1

Abréviations

WTO	Welthandelsorganisation
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
BLV	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
BGCITES	Bundesgesetz über den Verkehr mit Tieren und Pflanzen geschützter Arten
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
TSchG	Tierschutzgesetz
CITES	Übereinkommen über den internationalen Handel mit gefährdeten Arten freilebender Tiere und Pflanzen

OMC	Organisation mondiale du commerce
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
LCITES	Loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées (Loi sur les espèces protégées)
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
LPA	Loi fédérale sur la protection des animaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Chronique générale

Economie

Agriculture

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 03.03.2021
KAREL ZIEHLI

Après avoir été accepté à l'unanimité par le Conseil des Etats, le projet du Conseil fédéral de modification de la LCITES est passé devant la CSEC-CN. Entrant à l'unanimité en matière, les membres de la commission se sont frottés sur la question du renforcement du bien-être animal, une minorité souhaitant interdire l'importation de produits issus d'animaux si ceux-ci ont impliqué des mauvais traitements. Une seconde minorité s'est formée pour combattre la prolongation du droit d'opposition aux décisions de l'OSAV à 30 jours (contre 10 actuellement). Sur l'ensemble du projet, il ne s'est pas trouvé de voix au sein de la commission pour s'y opposer, bien que 5 élu.e.s se soient abstenus.e.s.

Lors des délibérations au Conseil national, la première minorité a été défendue par l'écologiste Meret Schneider (vert.e.s, ZH) qui a précisé que cela ne concernerait pas uniquement les animaux protégés par la CITES mais l'ensemble des espèces importées. Elle a justifié cette position en s'appuyant sur les changements de valeurs au sein de la société à propos du bien-être animal. De l'avis de la majorité, cette proposition de minorité n'a, d'une part, pas à être traitée dans le contexte d'une modification de la LCITES et d'autre part, le Conseil fédéral a déjà la possibilité de procéder à de telles interdictions dans le cadre de la Loi sur la protection des animaux (LPA), comme rappelé par l'élue argovienne Lilian Studer (pev, AG). Au nom du groupe libéral-radical, Christoph Eymann (pld, BS) s'est montré, quant à lui, sceptique sur les possibilités de contrôler les méthodes d'élevage à l'étranger. La proposition défendue par Meret Scheider n'a pas réussi à convaincre une majorité d'élu.e.s, obtenant 82 voix contre 108 (4 abstentions).

La deuxième minorité a été défendue par le socialiste Mustafa Atici (ps, BS). Selon lui, la prolongation du délai d'opposition à 30 jours ne profite à personne. Cela coûtera plus cher pour les offices vétérinaires qui devront s'occuper des animaux saisis et le bien-être de ces animaux sera préjudiciable, les conditions n'étant pas toujours idéales pour accueillir ces animaux pendant une si longue période de temps. Finalement, cela entraverait, d'après l'élue bâloise, une résolution rapide de ces cas problématiques. Pour le groupe de l'UDC, Martin Haab (udc, ZH) s'est opposé à cette minorité, les dix jours actuellement accordés se révélant être dans bien des cas trop courts pour récolter les clarifications nécessaires à une opposition. Au vote, cette proposition n'a récolté que 69 voix contre 125.

Finalement, **le projet dans son ensemble a obtenu un soutien unanime de la part des conseillers et conseillères nationales**, bien que 18 élu.e.s du groupe de l'UDC se soient abstenus.e.s.

Au vote final, les deux chambres ont avalisé ce projet de modification avec une majorité quasi unanime du côté de la chambre basse (158 voix contre 2 et 35 abstentions; toutes à compter dans les rangs de l'UDC) et une unanimité, sans abstention, du côté de la chambre haute.¹

MOTION
DATE: 28.02.2022
KAREL ZIEHLI

L'agriculteur Martin Haab (udc, ZH) veut **interdire l'importation de foie gras**, estimant que ce produit est obtenu par des procédés cruels envers les oies. Lors des débats en chambre, le conseiller national zurichois a rappelé que la production de foie-gras était interdite en Suisse depuis plus de quarante ans. Selon lui, une interdiction d'importation n'irait pas à l'encontre des accords économiques signés à l'internationale par la Suisse, l'OMC prévoyant des exceptions à ses règles de libre-échange lorsque les interdictions sont décidées pour garantir la santé des animaux. D'après Martin Haab, une obligation de déclaration, telle que proposée par les autorités, n'irait pas assez loin au vu du problème. Alain Berset a, en effet, rappelé que le Conseil fédéral s'était déjà penché sur la question dans le cadre d'un rapport publié quelques mois après le dépôt de la présente motion. Le ministre socialiste a également fait remarquer que la CSEC-CE avait déposé une motion – acceptée par les deux chambres – exigeant du Conseil fédéral que les modes de production interdits en Suisse soient inscrits sur l'emballage des produits; motion qu'il s'agit maintenant d'appliquer.

La question de l'interdiction du foie gras avait déjà suscité une polarisation inhabituelle du Parlement dans le cadre de la motion 15.3832. Cette répartition inattendue des forces en présence s'est reproduite dans le cadre de ce texte qui a récolté une majorité

en sa faveur (119 voix, contre 61 et 9 abstentions). Seul le groupe vert-libéral a voté en bloc pour la motion, alors que tous les autres groupes, verts compris, ont vu leurs membres divisés sur cette question qui contient une dimension culturelle certaine; le foie-gras étant un produit consommé essentiellement dans la partie francophone du pays. Au tour de la chambre haute de se prononcer.²

1) AB NR, 2021, S.117 ff. ; AB NR, 2021, S.714. ; AB SR, 2021, S.341 ; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 22.01.2021

2) AB NR, 2022, S. 27 f.